

Responsables de l'UFAL, encore un effort pour être unitaires !

En réponse à la tribune que Jean-Paul Delahaye a publiée, en tant que vice-président de la Ligue de l'enseignement, sur le site de Solidarité laïque « [Il est plus que temps de s'unir pour défendre et pour promouvoir la laïcité](#) », l'UFAL a lancé l'invitation : « [Responsables de La Ligue de l'enseignement, encore un effort pour être vraiment laïques !](#) »

Nous notons positivement la volonté de l'UFAL de participer à un débat rationnel, à la fois exigeant et fraternel. Mais, à notre tour d'appeler les responsables de l'UFAL à faire encore un effort afin d'éviter les erreurs factuelles, des analyses aventurées et quelques lacunes. Charles Arambourou, l'auteur de l'article, devrait, puisqu'il participe aux travaux du Comité national Laïcité de la Ligue de l'enseignement, lire plus attentivement ses positions actuelles. Répéter sans cesse des approximations et des contre-vérités ne rend pas les premières plus précises et les secondes plus vraies.

Des principes clairs : un cadre pour nos débats permanents

Nous sommes nous aussi, résolus à « *agir selon des principes clairs... après avoir identifié les clivages pertinents* ». À cette condition, effectivement, et tout en affirmant non seulement la légitimité mais aussi la nécessité de débats permanents, nous sommes prêts à prendre « *part à toute action nécessitant une intervention commune et large* ». Pour mémoire, nous n'avons pas oublié la fermeté républicaine avec laquelle l'UFAL s'est opposée en 2007 à la dérive de quelques militants laïques partis chercher alliance avec des nationalistes et des communautaristes dans leur combat antimusulman.

Examinons donc « le lourd passif à rattraper » énoncé dans l'article :

- **un adjectif au mot « laïcité »** : d'entrée, une contre-vérité et une approximation. La Ligue n'a jamais employé « *le concept soutenu par l'épiscopat* » de laïcité ouverte. Elle a, par contre il est vrai, parlé de laïcité plurielle en 1990, non pas pour « *dévitiliser le principe* », mais pour illustrer notre positionnement dans la vive polémique de l'époque à propos des trois jeunes filles gardant leur foulard dans le collège de Creil. En réponse à d'autres initiatives, la Ligue a organisé les « Assises de la laïcité plurielle ». Devant la contestation de la formule, y compris en interne et constatant, qu'au lieu de clarifier le débat, elle contribuait à éviter le débat de fond, la Ligue ne l'a plus exprimée à partir de 1993. Mais, abandonnant une formulation qu'elle reconnaissait – et a toujours reconnu depuis cette date – maladroite, la Ligue gardait – et garde toujours – sa volonté d'agir pour l'expression de la diversité des opinions et du pluralisme des cultures. Si besoin était, cette précision sera rappelée dans un supplément du mensuel de la Ligue *Les Idées en mouvement* intitulé *Laïcité : « fait et à faire »* en 1998. Dans un long article, Pierre Tournemire et Michel Morineau, en charge à l'époque du débat laïque à la Ligue, écrivaient que : « *La laïcité plurielle se réfère à la composition de la société et à la nécessité de garantir son pluralisme, comme tel, comme une richesse, contre la trop grande hégémonie d'une culture dominante dont l'universalité proclamée est travaillée par des tentations étatistes et nationalitaires. Mais en même temps la laïcité plurielle se donnait pour ambition d'intégrer dans la République et dans ses lois, sans discrimination, les citoyens issus de l'immigration* ». Nous reconnaissons donc qu'une formulation plus juste aurait sans doute consisté à parler de « laïcité dans une société plurielle ».

À quoi sert donc de reprocher 27 ans après les « *Assises de la laïcité plurielle* » ? (Rappelons que la prescription pour les crimes de sang est de 20 ans !). Nous laissons tranquillement radoter ceux qui mentionnent toujours l'expression avec la plus extrême indignation, plutôt que de nous affronter sur les questions actuelles. Au passage, puisque l'adjonction d'un adjectif à laïcité est un tabou, rappelons qu'en 2008, c'est la Ligue qui a pris l'initiative d'une pétition contre « *la laïcité positive* » du *Discours du Latran* du président de la République Nicolas Sarkozy, pétition qui a obtenu le soutien de très nombreuses organisations laïques et recueilli en quelques semaines plus de 150 000 signatures et sans doute contribué à l'abandon des velléités de réviser la loi de 1905.

- **La Ligue de l'enseignement a-t-elle oublié le serment de Vincennes et le combat sur le dualisme scolaire ?** La Ligue est toujours fière que ce soit son président qui ait lu le « Serment » en 1960 à Vincennes lors de l'imposante manifestation du Comité national d'action laïque présentant les près de 12 millions de signatures contre la loi Debré. Mais 57 ans sont passés ! Dans le contexte d'aujourd'hui, nous avons, lors des élections du printemps dernier, écrit dans *La laïcité - une émancipation en actes* : « *Notre pays ne fera pas l'économie de reposer la question de l'existence du dualisme scolaire qui favorise une ségrégation sociale et culturelle qui ne peut que s'accroître avec le développement d'établissements de diverses religions ou d'établissements commerciaux, parfois hors contrat et hors contrôle...* ». La lecture complète des analyses et propositions sur ce sujet incluses dans le chapitre « *un combat pour l'égalité* » suffirait à rejeter l'accusation de « *silence* » de Charles Arambourou. Mais il faut ajouter à cela près de 400 articles publiés dans notre édition participative « [Laïcité](#) » sur [Mediapart](#). Ils sont en accès libre. Un grand nombre concerne directement la fameuse « question scolaire ». Sont régulièrement analysés, la situation générale et les privilèges accordés aux établissements privés, l'expansionnisme de cet enseignement, l'abandon du combat par certains, les chiffres actualisés, le caractère propre des établissements catholiques, musulmans et juifs, les accords Vatican-Kouchner, les niches fiscales, etc. jusqu'à notre volonté toujours affirmée de relancer le débat. Mais nous ne nous contentons pas de publier, nous agissons pour que l'État s'assure que sur l'ensemble du territoire soit remplie son obligation d'organiser l'enseignement gratuit et laïque. Pour ne prendre que deux exemples, citons Aizenay où après des années nous sommes parvenus, avec les militants laïques de Vendée, à gagner la construction d'un collège public ; ou comme aujourd'hui à Beaupréau où nous poursuivons le combat avec les militants du Maine-et-Loire. On peut aussi rappeler sans crainte que la Ligue de l'enseignement a pris une part plus active que l'UFAL dans le succès de la manifestation du 16 janvier 1994. Nous avons aussi été particulièrement actifs contre la Loi Carle. Toutes ces positions, analyses, actions, y compris en justice, sont diffusées dans notre mouvement qui les accompagne localement. Aujourd'hui, la présidence par la Ligue du Comité national d'action laïque, en la personne de Jean-Paul Delahaye, permet de conduire un programme d'action ambitieux. Voilà le travail réel de la Ligue : des actes et pas uniquement le rappel incantatoire de principes et de formules !

- **L'invitation de Tariq Ramadan.** La Ligue a effectivement pris l'initiative de constituer une « commission laïcité et islam » à une époque où bien peu de donneurs de leçons d'aujourd'hui s'intéressaient au sujet. Nous nous sommes exprimés à de nombreuses reprises sur cette initiative, mais nous voulons bien reprendre les explications dans l'espoir d'être un peu mieux entendus. Cette commission a fonctionné au sein de la Ligue de 1997 à 2000. Sa seule ambition était de réfléchir sur une question qui commençait à être à l'ordre du jour : les problèmes politiques et sociaux posés par l'intégration de l'islam dans le cadre légal de la laïcité républicaine. Elle a regroupé, outre des responsables de la Ligue, des universitaires, des chercheurs de grandes institutions et des invités de diverses convictions religieuses ou non ayant des sensibilités diverses, y compris chez la quinzaine des participants musulmans. Tariq Ramadan était l'un d'eux. Sa notoriété à l'époque ne tenait qu'à la décision du Tribunal administratif de casser l'interdiction d'accès au territoire français prononcée par le Ministre

de l'intérieur, Jean-Louis Debré. Quant aux conseillers de son successeur, Jean-Pierre Chevènement, ils se sont contentés de nous mettre en garde... contre son charisme ! Bien entendu, nous ne pouvions soupçonner les accusations des viols dont il sera accusé vingt ans après. Nous n'avons pas à regretter l'initiative de cette commission ni sa composition. Bien que Tariq Ramadan ait participé à une dizaine de rencontres, la Ligue n'a pour autant jamais été tentée d'adhérer à sa vision du monde, ni contribué, de près ou de loin, à son influence qu'il a su acquérir sans nous auprès de nombreux jeunes. Nous pensons au contraire que, c'est parce qu'on a su montrer notre capacité à dialoguer avec tout le monde, sans rien renier, que nous avons pu être entendus par des jeunes de divers collectifs musulmans, et redonner à certains confiance dans la République. Si les travaux, rencontres et colloques de cette époque ont concerné quelques centaines de personnes, ils sont restés trop confidentiels et sur uniquement quelques lieux du territoire pour éviter la situation que nous connaissons aujourd'hui. Aussi, si nous devons avoir un regret, c'est de ne pas avoir su, après 2000, prolonger et étendre ces débats dans tous les départements.

- Participation, aux côtés de la Ligue des droits de l'Homme et de la Fédération nationale de la libre pensée au « courant islamophile ». Indiquons d'abord, cela évitera de nous répéter sur les points suivants, que si la Ligue de l'enseignement se félicite d'entretenir des rapports étroits avec ces deux organisations, chacune garde sa parfaite autonomie d'appréciations et d'initiatives. Concernant, la Ligue, là encore nous ne pouvons qu'indiquer à Charles Arambourou, l'intérêt qu'il aurait à lire *La laïcité - une émancipation en actes* : « ... Ainsi, critiquer l'islam est donc parfaitement légitime et ne dérive pas obligatoirement en comportement islamophobe. Le terme "d'islamophobie" doit être employé avec prudence car il peut aussi bien désigner la libre remise en question, d'une religion que le masque d'un racisme qui ne dit pas son nom... ». Si les musulmans ne sont pas les nouveaux damnés de la terre, ils sont souvent victimes des inégalités sociales et de discriminations. Si nous disons très clairement que les injustices subies ne justifient pas des comportements intolérables, nous ajoutons que les devoirs sont d'autant mieux acceptés que l'égalité des droits est réelle. Aussi, en authentiques républicains, nous voulons œuvrer pour que les français musulmans réalisent par eux-mêmes que le véritable ennemi de l'islam est l'islamisme. Notre responsabilité nous semble être de faire en sorte que la majorité de l'opinion se démarque de l'extrême droite ou de la droite extrême dans l'injonction faite aux musulmans à devenir invisibles, en effaçant tout signe extérieur de leur croyance, qu'il s'agisse d'un vêtement (le voile), d'un aliment (le halal) ou d'un lieu (la mosquée). Pour cela, les dialogues sont nécessaires et nous rappelons à ceux qui sont friands de qualificatifs péjoratifs pour désigner les partisans du dialogue avec les musulmans, que l'histoire a donné tort à Clémenceau quand il traitait Jaurès de « socialo-papalin » parce qu'il souhaitait un dialogue avec l'Église pour régler pacifiquement la question religieuse afin de traiter la question sociale. Nous sommes convaincus qu'elle donnera raison à ceux qui veulent aujourd'hui construire, par le dialogue, la justice sociale et la démocratie, un destin partagé. Le seul problème est d'éviter au maximum les dégâts que les positions sectaires provoqueront dans l'intervalle.

- Campagne contre Baby-Loup. Si nous avons estimé que le conflit entre la salariée et la direction de la Crèche pouvait se régler autrement que par les tribunaux, nous n'avons jamais mené campagne contre la crèche. On peut aisément s'assurer des véritables positions de la Ligue sur ce qu'il est convenu d'appeler « l'affaire Baby Loup ». Comme la Ligue emploie plusieurs milliers de salariés, elle était directement concernée par l'issue des jugements contradictoires. À mi-parcours de ces jugements, alors que la Cour de cassation venait de casser le jugement interdisant le licenciement, nous avons publié un fascicule sur *La laïcité dans les séjours de vacances* où nous indiquions aux responsables de nos diverses structures les modalités à prendre afin de respecter les convictions des salariés tout en permettant de restreindre les pratiques ou comportements allant à l'encontre de nos orientations et de notre

projet pédagogique. Nous avons ensuite fermement désapprouvé le jugement de la Cour d'appel de Paris introduisant la notion « d'entreprises de conviction », mais nous nous sommes réjouis des attendus du jugement final de la Cour de Cassation confirmant les positions que nous avons indiqués dans le document sur les mesures à prendre en matière de statuts, règlements intérieurs et contrats de travail.

- **Soutien à l'Observatoire de la laïcité.** Effectivement, la Ligue a pris une part très active dans ce soutien, non pas contre Élisabeth Badinter, mais contre les déclarations du Premier ministre de l'époque et contre les menaces qu'il faisait peser sur l'existence et la composition de l'Observatoire. Nous avons, en collaboration avec la LDH et la FNLP, lancé une pétition de soutien en réaction à une pétition soutenant le Premier ministre et exigeant la démission de Jean-Louis Bianco. Notre pétition ayant obtenu deux fois plus de signataires que l'autre, elle a sans doute contribué au maintien de l'Observatoire. Nous nous réjouissons que depuis lors, deux Premiers ministres aient confirmé Jean-Louis Bianco dans ses fonctions et pérennisé l'Observatoire pour 5 ans.

- **Réécriture de la *Charte de la laïcité à l'École*.** Nous atteignons là les sommets de la mauvaise foi ! Imaginer simplement que nous ayons pu envisager une initiative concurrente, alors que nous partagions les options et la méthode d'un ministre ayant, de surcroît, eu des responsabilités à la Ligue, ne peut relever que de l'absurdité et du procès d'intention. D'ailleurs, si tel était le cas, on voit mal comment Jean-Paul Delahaye, un des principaux auteurs de la *Charte de la laïcité à l'École*, pourrait aujourd'hui être vice-président délégué de la Ligue. Bien au contraire, la Ligue a soutenu dès le début la démarche du ministère, participé à la présentation officielle du texte et contribué à sa prise en compte par les enseignants. Nous avons simplement estimé que pour aider les enseignants à faire mieux comprendre le contenu de la *Charte* à de très jeunes enfants, il était utile de l'accompagner d'un document, ludique et pédagogique. En produisant le document *La charte de la laïcité à l'École expliquée aux enfants*, l'initiative de la Ligue a été reçue positivement par le ministère de l'Éducation nationale qui a considéré ce document comme un outil pédagogique complémentaire au service de la *Charte* et non comme un texte concurrent. Il n'est d'ailleurs pas étonnant qu'elle ait rencontré un large écho favorable chez les enseignants comme auprès des parents et que le document, comprenant la Charte de la Laïcité à l'École, l'affiche et des supports pédagogiques, ait été diffusé à plus de 60 000 exemplaires. Dès lors, compter le nombre de fois où les mots « religion » et « laïcité » ont été utilisés, est absurde. Ce n'est pas en écrivant « laïcité », « laïcité », qu'on fait comprendre ce qu'elle est. Nous avons suggéré la lecture pédagogique qui consiste à partir des représentations sociales des enfants et de leurs questions sur les faits religieux qu'ils croisent dans leur vie quotidienne pour leur faire comprendre le contenu du principe laïque. La pédagogie plutôt que la numérologie ! Notre seul tort c'est de ne pas avoir dénoncé cette accusation totalement infondée dès son origine. Comme elle ne rencontrait qu'un modeste écho, dans des milieux très restreints et n'avait aucune influence sur la diffusion du document, nous n'avons pas jugé utile à l'époque de réagir. Nous pouvons le regretter quand on voit qu'aujourd'hui quelqu'un comme Charles Arambourou peut reprendre une telle ineptie sans avoir jugé bon de s'informer un peu mieux.

Au-delà, sa contestation de la pédagogie et l'utilisation du terme « pédagogue » méritent une mise au point. Il faut diversifier les dispositifs et les méthodes si l'on veut démocratiser la réussite scolaire. Cela s'appelle la pédagogie, qui n'est pas un gros mot. Dans les écoles et établissements confrontés à la grande difficulté scolaire, lieux qui font honneur à l'École de notre République, on a dépassé depuis longtemps des oppositions qui nous ont fait perdre beaucoup de temps. L'opposition factice et stérile entre éducation et instruction, entre connaissances et compétences, entre didactique et pédagogie, entre cadrage national et autonomie, entre « républicains » souvent autoproclamés et « pédagogues » souvent décriés par les précédents. Il paraît qu'il y aurait même aujourd'hui des « pédagogistes » ! Ces

oppositions inutiles nous ont fait perdre beaucoup de temps. Nous invitons donc nos amis de l'UFAL à considérer que la haine de la pédagogie manifestée par certains prépare le retour à la sélection précoce des élèves, et à l'orientation vers l'apprentissage à 14 ans des enfants de milieu populaire. Il est vrai que tant qu'on s'adresse à un public d'initiés, on peut estimer pouvoir se passer de pédagogie. Ceux qui n'aiment pas la pédagogie n'ont jamais accepté, en réalité, la démocratisation de l'enseignement. Et il faudrait nous dire en quoi une école attentive aux élèves et donc plus démocratique serait moins républicaine !

- **Soutien indirect à la contestation de la loi du 15 mars 2004.** Là aussi, il faut être précis. La position « ni voile, ni loi » adoptée en 2003 avait pour but de privilégier l'intégration par la pédagogie et non par l'interdit. Auditionnés par la commission Stasi, nous avons remis un document intitulé *Liberté - Égalité – Fraternité : la Laïcité, un bien commun, une démarche, une construction permanente*, dont les analyses restent selon nous pertinentes. Aussi, nous avons regretté que la seule proposition de la Commission retenue ait été une loi d'interdiction qui ne nous paraissait pas de nature à régler fondamentalement la question. Mais, une fois la loi votée, la Ligue a immédiatement et publiquement fait savoir que, dans un pays démocratique, les lois doivent être respectées. La rumeur malveillante affirmant que la Ligue soutiendrait l'abrogation de la loi de 2004 relève donc de la pure diffamation.

- **Qu'entendons-nous par « unité dans la diversité » ?** Nous ne pouvons à cet égard que renvoyer là aussi au texte de la Ligue : *Laïcité, une émancipation en actes* : « *La République n'est pas, comme on l'entend souvent, « une et indivisible ». La République est indivisible. La différence est d'importance car ceux qui parlent de République « une et indivisible » sont les plus réticents devant la diversité. Les Constituants de 1946, en ne retenant pas le mot « une », indiquaient qu'ils reconnaissaient par là-même la diversité d'une République qui ne saurait être uniforme. Mais, en mettant l'accent sur l'indivisibilité de la nation, en plaçant l'énoncé de ce principe en tête du pacte républicain pour être tout à fait sûrs que chacun en mesure bien l'importance, ils ont voulu rejeter solennellement toute tentation de structuration de cette diversité en entités distinctes, juxtaposées. Pour gérer un ensemble dont ils reconnaissaient la pluralité en même temps qu'ils affirmaient ne vouloir en aucun cas la traduire structurellement, les Constituants ont ainsi donné la méthode : il faut que notre République indivisible soit en même temps laïque, démocratique et sociale. Plus que jamais, la cohésion sociale reste un défi dans une démocratie. Pour cela, la laïcité ne sépare que pour mieux rassembler : elle sépare le pouvoir religieux et le pouvoir politique, le droit civil et le droit religieux, le curé, le pasteur, l'imam et le rabbin de l'enseignant, afin de rassembler les citoyens autour de valeurs communes. Elle exige le respect de l'égale dignité des personnes et des cultures et la reconnaissance réciproque de l'altérité. La laïcité, c'est le respect des spécificités et leur dépassement, c'est la conjugaison de la diversité et de l'unité, ce sont des droits et des devoirs, c'est le respect des particularismes et la recherche de valeurs « universalisables. Pour se rassembler, nul besoin de se ressembler ».*

- **L'essentiel pour nous : faire vivre la laïcité !** L'engagement quotidien, national et local, de la Ligue en faveur de la laïcité n'est jamais repris par ceux qui entreprennent de la critiquer. Qui parle des milliers d'heures de formation et d'information déployées sur le sujet dans le cadre de nos 8.000 associations culturelles, des actions de nos 350.000 licenciés dans le sport amateur grâce à l'Ufolep, de celles de nos 850.000 licenciés dans le sport scolaire grâce à l'Usep ? Les questions sont quotidiennes, concrètes. Il faut y répondre et nous y répondons. Qui parle du guide *La laïcité dans les séjours de vacances* qui traite de façon approfondie le sujet du point de vue des usagers comme des salariés, des volontaires et des bénévoles ? Qui mentionne l'organisation minutieuse qui accompagne nos positions sur l'alimentation et la laïcité. Notre guide *Laïcité et restauration collective des enfants et des jeunes* a pourtant été envoyé, comme le guide sur les vacances à toutes les organisations du mouvement laïque et aux médias. Qui mentionne le site ressources www.laicite-

educateurs.org mis sur pied en 2007 avec les Francas et les Ceméa pour répondre aux revendications religieuses et promouvoir la laïcité pour une appartenance commune ? Qui a lu honnêtement et répondu à nos publications ? La dernière en date étant *La laïcité, une émancipation en acte*, que nous avons citée à plusieurs reprises.

- Vers un débat permanent et des actions communes

C'est donc parce que nous sommes vraiment convaincus que la situation actuelle exige l'action commune des organisations laïques que nous répondons à l'article de Charles Arambourou dans la lettre de l'UFAL et en son nom. Nous l'avons fait, sans doute un peu longuement, mais la précision l'exigeait et aurait mérité de plus longs développements encore. Nous avons essayé de rectifier des erreurs ou des approximations dans les critiques qui nous étaient faites tout en laissant place au débat sur des divergences. Dans la manière de conduire le combat laïque des divergences ont toujours existé. Elles sont normales et même positives car les dissensions sont l'essence de la démocratie. « *Rien ne serait plus triste et moins laïque qu'une société de l'entre-soi dans laquelle la preuve d'une conformité préalable à un modèle constituerait une condition de participation au débat* » avons-nous écrit toujours dans *La laïcité, une émancipation en acte*. Encore faut-il que le débat soit conduit avec la perspective de dépasser les contradictions. Le titre de l'article de Charles Arambourou est un clin d'œil au célèbre « *Français, encore un effort si vous voulez être républicains !* » du ci-devant marquis de Sade. Rappelons le début de ce texte : « *Je viens offrir de grandes idées : on les écouterà, elles seront réfléchies ; si toutes ne plaisent pas, au moins en restera-t-il quelques-unes ; j'aurai contribué en quelque chose au progrès des lumières, et j'en serai content* ». Telle est notre position. Ce qui nous unit est plus fort que ce qui nous divise. C'est tout le sens de l'appel lancé par Jean-Paul Delahaye sur le site de Solidarité laïque : « *Il faut s'unir pour éviter que la question laïque ne soit agitée par certains uniquement pour faire diversion, pour éviter de poser la question sociale, alors même que Jean Jaurès nous a prévenus il y a longtemps que les deux questions sont en partie liées* ».

Alors, à notre tour de lancer l'invitation : responsables et amis de l'UFAL, encore un effort pour être pleinement unitaires !

Salut et fraternité

La Ligue de l'enseignement